



## Politique d'adhésion et de renouvellement

### 1. Conditions générales

#### 1.1. Période de référence

1.1.1. La période de référence est du 1er avril au 31 mars de chaque année. Veuillez noter que toutes les adhésions expirent au 31 mars, date avant laquelle l'Association invitera les membres à renouveler leur adhésion.

#### 1.2. Renouvellement de l'adhésion

1.2.1. Pour conserver leurs avantages et privilèges, les membres doivent renouveler leur adhésion au plus tard le 31 mars de chaque année;

1.2.2. Le renouvellement de l'adhésion se fait au statut auquel la personne est admissible en date du 1er avril;

1.2.3. Dans le cas où une personne renouvèle après la date limite du 31 mars ou souhaite réactiver son dossier, elle doit payer la cotisation pour tous les mois de la période de référence courante et les frais administratifs applicables le cas échéant;

1.2.4. Les adhésions pourront être renouvelées pour la période de référence suivante dès l'ouverture de la période des renouvellements, située entre le 1er février et le 31 mars de chaque année.

#### 1.3. Cotisation et changement de statut

1.3.1. Une personne peut annuler son adhésion en tout temps; la cotisation n'est, en aucun cas, remboursable;

1.3.2. Aucune modification aux adhésions (changement de type d'adhésion) n'est possible pendant la période de référence, à l'exception du cas où une personne devient qualifiée et admissible au statut de Membre professionnel.

#### 1.4. Adhésion

1.4.1. Les nouveaux membres peuvent adhérer en tout temps pendant la période de référence. Dans ce cas, le tarif applicable sera au prorata du nombre de mois restant dans la période de référence courante;

1.4.2. Si un nouveau membre adhère pendant la période de renouvellement des adhésions (février et mars), l'adhésion sera automatiquement prolongée pour 12 mois supplémentaires pour couvrir la prochaine période d'adhésion du 1er avril au 31 mars.

#### 1.5. Admissibilité aux statuts particuliers

1.5.1. La personne qui pense pouvoir se prévaloir d'un statut socioéconomique particulier (étudiant, congé parental, retraité) donnant droit à une réduction sur la cotisation d'adhésion doit répondre aux critères d'admissibilité indiqués au tableau de la section 2 ci-dessous en date de l'adhésion ou du renouvellement;

1.5.2. Il est de la responsabilité de la personne de fournir les pièces justificatives demandées pour valider son statut;

1.5.3. L'Association se réserve le droit de vérifier l'admissibilité au statut à tout moment au cours de l'année.

#### 1.6. Accès aux tarifs réduits des activités

1.6.1. Les membres professionnels à statut étudiant, congé parental ou retraité ainsi que les membres en voie de professionnalisation profitent des tarifs réduits sur l'inscription aux activités.

1.6.2. Afin de profiter d'un tarif réduit, la personne doit répondre aux critères d'admissibilité indiqués au tableau de la section 2 ci-dessous en date de l'activité;

1.6.3. Il est de la responsabilité de la personne de fournir les pièces justificatives demandées pour valider son admissibilité au tarif réduit;

1.6.4. L'Association se réserve le droit de vérifier l'admissibilité au tarif à tout moment au cours de l'année.

#### 1.7. Déclarations

1.7.1. Lors d'une demande d'adhésion ou de renouvellement, la personne doit faire certaines déclarations. À titre de membre de L'Association des Orthopédagogues du Québec, la personne accepte de :

1.7.1.1. Mettre en pratique les [Règlements sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des orthopédagogues du Québec](#);

1.7.1.2. Respecter l'éthique professionnelle ([p. 26](#)) et le [Code de déontologie de L'ADOQ](#) ;

1.7.1.3. S'engager dans son développement professionnel (formation continue) par les formations de l'Association ou autre;

1.7.2. Par son adhésion, la personne s'engage à respecter les Règlements généraux et tout autre politique de l'Association.

## 2. Conditions d'admissibilité aux statuts particuliers et pièces justificatives

Membre professionnel		
Étudiant	Congé parental	Retraité
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir une preuve d'études en orthopédagogie ou dans un domaine connexe :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Dernier relevé de notes avec date</li> </ul> <b>ET</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Facture session en cours</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Critères d'inscriptions pour bénéficiaire du statut particulier étudiant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Si au 1<sup>er</sup> cycle : <b>temps plein</b> (12 crédits minimum) pour la session en cours</li> <li>Si au 2<sup>e</sup> cycle : au moins 6 crédits pour la session en cours ou reconnu à <b>temps plein</b></li> <li>Si au 3<sup>e</sup> cycle : au moins 3 crédits pour la session en cours ou reconnu à <b>temps plein</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir une attestation de congé parental ou d'adoption indiquant la <b>date de début</b> du congé :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Attestation médicale</li> </ul> <b>OU</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Lettre de l'employeur</li> </ul> <b>OU</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Copie du RQAP</li> </ul> </li> </ul> <p>Statut octroyé 1 fois par enfant. Pour toute situation particulière, veuillez communiquer avec nous.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir une attestation de retraite :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Dernière communication du RRQ</li> </ul> <b>OU</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Déclaration de l'employeur</li> </ul> <b>ET</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Documents attestant de votre âge :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>Preuve d'âge (55 ans et plus)</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>
Autres statuts		
<p><b>Membre en voie de professionnalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Idem aux conditions du membre professionnel étudiant (voir ci-dessus), sauf exception autorisée par le comité Adhésion.</li> </ul> <p><b>Membre en actualisation professionnelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir une preuve de poursuite d'études ou de formation selon l'entente établie avec le comité Adhésion.</li> </ul>		

### 3. Cotisation d'adhésion ou de renouvellement

Tarifs en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2022 pour l'adhésion jusqu'au 31 mars 2023. Taxes en sus. Frais administratifs de 50 \$ en sus pour l'ouverture et l'étude du dossier (seulement pour les nouvelles demandes d'adhésion et réactivation d'un dossier expiré).

Catégories	Tarif annuel
Membre professionnel - Régulier	249 \$
Membre professionnel - Étudiant	60 % de rabais (99,60 \$)
Membre professionnel - Retraité	50 % de rabais (124,50 \$)
Membre professionnel - Congé parental	50 % de rabais (124,50 \$)
Affichage au <i>Répertoire des orthopédagogues en pratique privée</i> (Membres qualifiés seulement)	+ 99,50 \$
Membre en actualisation professionnelle	249 \$
Membre en voie de professionnalisation	60 % de rabais (99,60 \$)
Collaborateur formé hors Québec	249 \$
Collaborateur du domaine de l'éducation	249 \$

### 4. Étapes préparatoires à la demande d'adhésion

- 3.1 Déterminez à quelle catégorie de membre vous êtes admissible à l'aide du [schéma des types d'adhésion](#), au meilleur de vos connaissances. Pour davantage d'informations sur les catégories de membres, [consultez cet extrait des Règlements généraux](#).
- 3.2 Réunissez vos pièces justificatives en format numérique, idéalement sous un ou deux fichiers.
- 3.3 Ensuite, rendez-vous à la section Devenir membre et complétez les étapes.

### 5. Réponse à la demande d'adhésion

Une fois votre demande d'adhésion envoyée, le comité Adhésion s'occupera de statuer sur votre admissibilité dans un délai d'environ 10 jours ouvrables ou moins, si possible. Vous recevrez la réponse par courriel.

Les réponses possibles sont :

1. **Vous êtes admissible et votre adhésion est maintenant complétée.**  
Bienvenue parmi nos membres!

2. **Vous n'êtes pas admissible au type d'adhésion choisi, mais à un autre type.**  
Bienvenue parmi nos membres! Si le changement amène une modification aux frais déjà payés, vous recevrez des instructions à cet effet.
3. **Votre dossier est atypique** et afin de statuer sur votre admissibilité, il sera présenté à la prochaine rencontre du conseil d'administration de l'Association.  
Nous vous donnerons des nouvelles dans les meilleurs délais.
4. **Vous n'êtes pas admissible au type d'adhésion choisi**, en vertu des critères suivants [...].